



PIKOGAN

DESCRIPTION

La réserve de Pikogan comprend les lots 25 (partie), 26 (partie) et 27 (partie) du rang 2, dans le canton de Dalquier.

Superficie totale : 88,6 hectares.

LOCALISATION

La réserve de Pikogan est située à trois kilomètres d'Amos, sur la rive ouest de la rivière Harricana.

HISTORIQUE FONCIER

13 mars 1956 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X17150

Le gouvernement du Canada achète de Lucien Leclerc les lots 26 et 27 (partie) du rang 2, dans le canton de Dalquier. Superficie : 52,36 hectares (129,39 acres).

10 octobre 1958 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 16937

Décret en conseil 1958-1387 du gouvernement du Canada, ordonnant la mise de côté des lots achetés en 1956 pour l'usage et le bénéfice des Indiens d'Amos.

7 août 1968 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 3792

Décret en conseil 1968-1549, édicté en vertu de la *Loi sur les Indiens* (S.R.C. 1952, chap. 149, art. 35) - Le gouvernement du Canada transfère au gouvernement du Québec la régie et l'administration d'une partie des lots 26 et 27 du rang 2, dans le canton de Dalquier, pour fins d'élargissement de la route. La superficie indiquée est de 0,42 hectare (1,06 acre).

2 juin 1979

Le gouvernement du Canada achète de Mme Gabrielle Brunelle-Pard, ménagère, une partie du lot 25 du rang 2, dans le canton de Dalquier. Superficie : 38,60 hectares (95,38 acres).

13 décembre 1979 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 67528

Décret en conseil 1979-3385 du gouvernement du Canada. Mise de côté du lot acheté en 1979 pour l'usage et le bénéfice des Indiens d'Amos.

CHRONOLOGIE DE L'ARPENTAGE DES LIMITES

- 1) **1959** : arpentage du lot 26 et d'une partie du lot 27 du rang 2, dans le canton de Dalquier, par J.-Aimé Fleury;
- 2) **1976** : arpentage du lot 63 du rang 2, dans le canton de Dalquier, en remplacement d'une partie des lots 26 et 27 du même rang et canton;
- 3) **1979** : arpentage du lot 25-1 du rang 2 dans le canton de Dalquier par Paul Descarreaux;
- 4) **1981** : réarpentage des limites du lot 26 (partie) du rang 2, dans le canton de Dalquier, par Paul Descarreaux;
N.B. - Le plan 68 100 CLSR et le plan RSQ 555 devraient être corrigés pour indiquer qu'il s'agit des limites extérieures du lot 26 partie et non du lot 26 en entier;
- 5) **1994** : nettoyage des lignes extérieures de la réserve, restauration et pose de poteaux de bois par des membres de la bande.